

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Antoine Bertschy, Fabiano Forte,
Olivier Wasmer, Stéphane Florey, Eric Ischi,
Roger Golay, Christiane Favre, Daniel Zaugg,
Alain Meylan, Ivan Slatkine, Gilbert Catelain,
François Gillet, Jean-Claude Ducrot*

Date de dépôt : 14 mai 2009

Proposition de motion

pour un macaron multizones annuel et cantonal pour les entreprises

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la diminution des places de stationnement en surface à Genève et dans la périphérie ;
- la multiplication des zones bleues ;
- la nécessité - pour les entreprises en lien avec les métiers du bâtiment, les entreprises qui offrent un service après-vente en matière d'électroménager ou d'informatique, les entreprises de livraisons à domicile ainsi que de services à la personne, etc. - de pouvoir stationner à proximité de leurs clients ;
- que ces entreprises doivent intervenir dans l'ensemble du canton ;
- que l'article 7G du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05.01- RaLCR) ne prévoit qu'un macaron multizones à la demi-journée ;
- que son coût annualisé est prohibitif,

invite le Conseil d'Etat

à modifier le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05.01-RaLCR) en y incluant la possibilité, pour les entreprises genevoises dont l'activité nécessite qu'elles se déplacent dans tout le canton, d'acquérir un macaron multizones annuel valable sur l'ensemble du territoire cantonal, contre une taxe maximale de 480 F, conformément à l'article 7A, alinéa 2, de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05 – LaLCR).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le stationnement à Genève et dans la périphérie se révèle être un problème de plus en plus important pour nombre d'automobilistes. D'un côté, la population et les immatriculations de véhicules augmentent. D'un autre, les places en surface diminuent, pour des raisons aussi diverses que la construction de nouvelles voies de tram, l'aménagement de zones 30 km/h ou une volonté politique affichée. Cette tendance est effective tant dans l'hypercentre que dans la couronne suburbaine.

De plus, pour les places encore existantes, les zones bleues ont tendance à devenir la règle. Ainsi, à l'extérieur de la ville, la commune de Lancy est récemment et massivement passée à ce système et d'autres envisagent de le faire dans un avenir plus ou moins proche.

Cette raréfaction doublée de cette colorisation a des conséquences néfastes pour certains secteurs d'activité économique, cela dans une période conjoncturelle particulièrement difficile. Pour les métiers du bâtiment, les services après-vente de l'électroménager ou de l'informatique, les livraisons à domicile, ou pour les services à la personne, il est nécessaire – et même parfois indispensable – de pouvoir stationner à proximité immédiate du logement ou des locaux de leurs clients.

Aujourd'hui, le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05.01) prévoit à l'article 7G la possibilité d'acquérir pour 10 F un macaron multizones à la demi-journée. Cette solution n'est évidemment pas adéquate pour les entreprises devant continuellement se déplacer sur le territoire genevois dans leur activité. Même sans compter les charges induites par le temps perdu en démarches administratives, son coût final annuel est prohibitif. Ces frais étant répercutés sur les clients, c'est un facteur important de renchérissement de ces interventions toujours nécessaires et parfois urgentes.

Il est donc nécessaire de simplifier l'acquisition de macarons multizones pour les entreprises genevoises en leur offrant la possibilité d'obtenir un macaron multizones annuel valable pour l'ensemble du territoire cantonal contre une taxe de 480 F, soit le maximum prévu par la loi.

Compte tenu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Députés, à réserver un bon accueil à cette motion.